

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Montigny-en-Ostrevent



Dossier n° DP 059 414 17 00045
Date de dépôt : 17 juillet 2017
Demandeur : Mme AYOUBI Hakima
Nature du projet : Édification d'une clôture avec portail et portillon
Adresse du terrain : 191 rue Claude Monet
59182 Montigny-en-Ostrevent

ARRÊTÉ
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la déclaration préalable présentée le 17 juillet 2017 par Madame AYOUBI Hakima demeurant 191 rue Claude Monet à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- édification d'une clôture avec portail et portillon ;
- sur un terrain situé 191 rue Claude Monet à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu l'avis de la DRAC des Hauts-de-France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord, en date du 26/07/2017 ;

Vu les pièces fournies le 02/08/2017 ;

Considérant l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme ;

Considérant que les murs en pierres sèches ne sont pas traditionnels dans notre région ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions suivantes de Madame l'architecte des Bâtiments de France devront être strictement respectées :

- La clôture devra être dissimulée sur toute sa hauteur et largeur de plantes grimpantes ou de haies d'essences locales.
- Elle devra être peinte en rouge brique pour limiter son impact.

Montigny-en-Ostrevent, le 30 AOUT 2017
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Luc Coquerelle".



Jean-Luc Coquerelle